148426 - Il est confronté à des intrigues au cours de ses ablutions

question

Quand je suis confronté à des intrigues au cours de mes ablutions, je marque une pose et me dis: je suis en train de faire des ablutions alors que la nullité de mes précédentes ablutions est incertaine. Je me dis encore : est ce que je peux jurer que mes précédentes ablutions sont réellement nulles. Je ne peux le jurer. C'est une manière efficace de se débarrasser des intrigues.. -Ce que je fais est il juste?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Celui qui est en butteà des intrigues ne doit pas en tenir compte. Elles ne doivent pas l'amener à douter de son état de propreté rituelle.Abdoullah ibn Zayd (P.A.a): On se plaignit auprès du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) du fait d'éprouver quelque chose au cours d'une prière pour savoir si le concerné doit mettre fin à la prière. Le Prophète dit: non, à moins qu'il n'entende un bruit ou sent une odeur. (Rappoté par al-Boukhara,2056 et par Mouslim,361).

Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: ce hadith par lequel le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) nous a donné une fatwa est considéré comme une des grandes règles de la loi religieuse. Selon cette règle, la certitude ne peut pas être remise en cause par le doute et le statut quo doit être maintenu. Du moment que l'état de propreté a été constaté, le doute ne le remet pas en cause. Quand ledit état est bien établi, il ne changera pas sans une preuve. Ce hadith réconforte l'homme et lui donne une tranquillité d'âme qui le met à l'abri des doutes et intrigues car il l'invite à s'éloigner des doutes et à maintenir ce sur quoi il est certain, c'est-à-dire la propreté. Extrait de Fatwa nouroun ala adharb,56/119.

Cheikh Ibn Baz (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: « il ne convient pas au croyant de se

soucier de ces intrigues car elles proviennent de Satan. Celui-ci est en effet très désireux de compromettre les œuvres humaines telles la prière et d'autres. Aussi faut il se méfier de ses stratagèmes et intrigues, se confier à Allah et considérer les intrigues subies comme une œuvre diabolique dont il ne faut pas tenir compte. Si quelque chose s'échappe du fidèle surement et sans aucun doute, il doit se nettoyer de nouveau et refaire ses ablutions. On ne doit pas tenir compte du doute , peu important soit il , étant donné qu'il survient après le constat d'un état de propreté. C'est une manière de combattre Satan.«» Extrait de Madjmou' Fatwa d'Ibn Bazy,10/123.

S'agissant des propos cités par Abou Issa at.-Tirmidhi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dans sa collection en ces termes: « Abdoullah ibn al-Moubarak a dit: si on doute de la rupture de ses ablutions, on ne doit pas les refaire avant d'être assez sûr pour pouvoir jurer (sur la rupture des ablutions), ils ne font qu'expliquer le sens déjà annoncé, à savoir qu'il ne faut pas tenir compte du doute, si fort soit il, en l'absence de la certitude.

Voir pour davantage d'informations les réponses données aux questions n° 13892 et 128887.

Allah le sait mieux.